

Note de Pierre Pescatore sur l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun (Luxembourg, 23 juillet 1966)

Légende: Le 23 juillet 1966, Pierre Pescatore, secrétaire général du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, rend compte des idées échangées entre Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, et ses homologues néerlandais, Joseph Luns, et luxembourgeois, Pierre Werner, au sujet de l'opportunité d'une éventuelle adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Archives nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères. 15437.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_pierre_pescatore_sur_l_adhesion_du_royaume_uni_au_marche_commun_luxembourg_23_juillet_1966-fr-a59fc295-d65a-41d6-8701-6d15d88e77c4.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

Luxembourg, le 23 juillet 1966

Les suggestions belges relatives à l'étude du problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE. Conversations Harmel/Werner et Vanden Bloock/Pescatore

Copie :

aux Directions 1 et 2

à M. le représentant permanent auprès des Communautés européennes

à MM. les ambassadeurs du Luxembourg à Bruxelles et la Haye, Londres

Le ministre belge des Affaires étrangères et M. Vanden Bloock, ambassadeur de Belgique, ont pris contact aujourd'hui même, le premier à Bruxelles avec M. Werner et le second à Luxembourg avec le soussigné, en vue d'exposer certaines idées en ce qui concerne l'étude du problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ces suggestions paraissent remonter à la visite rendue le 19 juillet 1966 par M. Harmel à M. Luns.

1. Dans sa conversation avec M. Werner, le ministre belge des Affaires étrangères est resté dans les généralités. Il a dit sa préoccupation de voir, par l'effet de la position négative prise par la France dans les Communautés et, davantage, dans l'OTAN le centre de gravité politique en Europe se déplacer de plus en plus vers l'Allemagne. Pour cette raison, il estime, d'accord avec M. Luns, qu'il faudrait préparer la voie d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le système du Marché commun, afin de rétablir un meilleur équilibre. La conversation n'est pas allée davantage au fond des choses, étant donné que M. Werner a réagi d'emblée en disant combien il reste sceptique, en présence de la politique suivie par le gouvernement Wilson et du résultat négatif de la récente entrevue entre les ministres français et britannique, sur les chances d'une reprise de négociations en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté des Six. En fin de compte, les deux ministres sont convenus qu'on continuerait à réfléchir au problème pour voir, au cours de l'automne, ce qu'on pourrait faire du côté du Benelux dans cette direction.

2. La démarche de l'ambassadeur de Belgique à Luxembourg, faite sur instructions reçues de Bruxelles (dont la teneur fait l'objet de l'annexe II) était plus précise: elle faisait apparaître que des contacts ont déjà été pris par les ministres belge et néerlandais avec les ambassadeurs respectifs de Grande-Bretagne et qu'il est question d'engager déjà des contacts avec le gouvernement britannique en vue de "discussions entre experts, préparatoires aux négociations". En présence de cette démarche beaucoup plus concrète, j'ai pris position à l'égard du fond du problème et j'ai déclaré ce qui suit à l'ambassadeur :

a. Il est manifeste que le gouvernement de M. Wilson n'a pas en ce moment la volonté réelle de rechercher l'adhésion au Marché commun : sans doute, le gouvernement britannique proteste de ses intentions européennes, mais en même temps M. Wilson subordonne toute approche à des conditions telles qu'une négociation ne saurait être envisagée, notamment lorsqu'il exige que l'Europe abandonne entièrement sa politique agricole commune. D'autre part, les récentes conversations entre ministres français et britanniques ont démontré à l'évidence que le gouvernement français ne désire pas davantage en ce moment l'adhésion britannique et que le dialogue à ce sujet n'est pas encore rétabli entre Paris et Londres.

Dans ces circonstances, nous considérons qu'il est illusoire de penser que les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne puissent être reprises dans un avenir prévisible.

b. Quant au fond du problème, nous estimons que ce serait une tactique peu payante que celle qui consiste à introduire un tiers dans le système européen avec l'espoir qu'il résoudra les problèmes qui sont les nôtres. Nous sommes en effet convaincus que, loin de faciliter la solution des difficultés que nous éprouvons actuellement avec la France, l'introduction de la Grande-Bretagne dans le système du Marché commun servirait à compliquer encore davantage nos problèmes. En effet, les exigences anglaises finiraient par mettre en cause des principes qui sont en ce moment encore incontestés entre les Six, tant dans le domaine des problèmes économiques, que dans celui des problèmes institutionnels.

Somme toute, nous estimons donc que l'action envisagée ne comporte en ce moment aucune perspective de succès.

Pierre Pescatore

ANNEXE I

Rapport 11/66 du 25 juillet 1966 du chargé d'affaires a.i. du Luxembourg à Bruxelles

"La question de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes a fait l'objet d'un échange de vues approfondi entre les ministres Harmel et Luns.

Les ministres belge et néerlandais auraient constaté une identité de vues complète entre les politiques poursuivies par leurs deux gouvernements.

Le gouvernement belge estime que l'adhésion de l'Angleterre aux Communautés européennes constitue un but essentiel et important de sa politique extérieure.

La présence de l'Angleterre dans les Communautés européennes serait en effet nécessaire pour donner sur le plan politique l'équilibre souhaitable à la politique européenne.

Ce dernier objectif serait également dans l'intérêt des petits pays membres des Communautés européennes.

Il semble que du côté néerlandais on a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'opinion de M. Harmel étant donné que dans le passé M. Spaak n'avait jamais prononcé avec une telle netteté sa conviction de la nécessité de la présence anglaise dans les Communautés européennes.

Les ministres belge et néerlandais seraient tout à fait d'accord de profiter de chaque occasion pour manifester publiquement leur désir sincère de voir entrer l'Angleterre dans les Communautés européennes, cette entrée étant jugée non seulement souhaitable mais nécessaire.

Les ministres belges et néerlandais ne partageaient pas la conception française qu'une adhésion anglaise ne viendrait actuellement pas en ligne de compte en raison des difficultés économiques et financières du Royaume-Uni.

Les gouvernements belge et néerlandais seraient également d'accord dans leur jugement que si l'Angleterre n'a pas demandé d'une manière plus concrète et insistante son admission aux Communautés européennes, le motif en est que le gouvernement anglais aurait peur d'essuyer un refus, ce qui dans les conditions actuelles ne manquerait pas d'aggraver encore la situation politique intérieure du gouvernement anglais".

ANNEXE II

Entretien Luns-Harmel (19 juillet 1966)

Sur la base des résultats apparemment forts négatifs des conversations Wilson-Pompidou sur le Marché commun, les deux ministres ont abouti à la conclusion qu'il était opportun de faire connaître nos sentiments à la Grande-Bretagne.

Les ministres ont dès lors fait connaître aux ambassadeurs de Grande-Bretagne dans leurs capitales respectives que nous étions prêts à envisager ce que le gouvernement britannique estimerait souhaitable en vue de la poursuite de l'étude de l'adhésion anglaise à la CEE. La suggestion a été faite de prévoir des conversations entre les ministres anglais et ceux des pays de Benelux à l'issue de la prochaine réunion ministérielle de l'UEO au cours desquelles on pourrait fixer une procédure de discussion entre experts préparatoire aux négociations.